

Convocation des Elus
le : 10 JAN 2022
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le :

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 janvier 2022

**CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR LE SERVICE
INTERDEPARTEMENTAL D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3, 3-3 et 34,

Sa commission Personnel, administration générale entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de créer un emploi non permanent d'attaché de conservation du patrimoine pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour le service d'archéologie préventive et dans le strict cadre du projet de recherches archéologiques en Arménie, pour une durée de quatre mois.

ARTICLE 2 : Précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des attachés de conservation à l'indice brut 499.

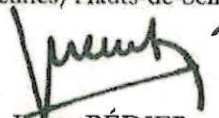
ARTICLE 3 : Décide de créer seize emplois non permanents d'assistants de conservation du patrimoine pour un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour le service d'archéologie préventive, pour une durée de six mois.

ARTICLE 4 : Précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des assistants de conservation à l'indice brut 452.

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20220127-2022-EPI-CA-217-DE
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022

ARTICLE 5 : Les dépenses relatives au paiement des personnels seront imputées sur les crédits inscrits au BP22 – chapitre 012. .

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Pierre BÉDIER
Président du Conseil départemental
des Yvelines